

Date souhaitée :

DOSSIER DE MARIAGE

.....

Et de

.....

Le dossier complet avec les pièces justificatives doit être déposé au plus tôt 1 an et au plus tard 2 mois avant la date souhaitée à l'accueil de la mairie. A défaut, la date ne pourra pas être réservée.

Attention, la date et l'heure de la célébration sont arrêtées en fonction des disponibilités restantes le jour du dépôt du dossier.

La présence des deux futur(e)s époux (ses) est obligatoire lors du dépôt du dossier. Un titre d'identité original pour chacun des futur(es) époux(ses) devra être présenté.

MAIRIE DE ST UNIAC

Informations sur l'époux(se) cité(e) en premier

Prénoms

NOM de naissance

Date de naissance.....Lieu de naissance

Nationalité

Profession : Retraité(e)

Situation matrimoniale : Célibataire
 Divorcé(e) le
 Veuf(ve) depuis le

Faites-vous l'objet d'une mesure de Tutelle Curatelle

◆ Domicile depuis plus d'un mois (adresse complète) :

.....

.....

.....

Téléphone Mail

◆ Vos parents

➤ Premier parent Décédé(e)

Prénoms

NOM de naissance

Profession : Retraité(e)

Adresse

.....

➤ Second parent Décédé(e)

Prénoms

NOM de naissance

Profession : Retraité(e)

Adresse

.....

.....

Avez-vous fait l'objet d'une adoption simple ? Non Oui

Précisez le nom de naissance, prénom, profession et adresse de l'adoptant

.....

.....

.....

.....

Informations sur l'époux(se) cité(e) en second

Prénoms

NOM de naissance

Date de naissance Lieu de naissance

Nationalité

Profession : Retraité(e)

Situation matrimoniale : Célibataire
 Divorcé(e) le
 Veuf(ve) depuis le

Faites-vous l'objet d'une mesure de Tutelle Curatelle

◆ Domicile depuis plus d'un mois (adresse complète) :

.....

.....

Téléphone Mail

◆ Vos parents

➤ Premier parent Décédé(e)

Prénoms

NOM de naissance

Profession : Retraité(e)

Adresse

.....

➤ Second parent Décédé(e)

Prénoms

NOM de naissance

Profession : Retraité(e)

Adresse

.....

.....

Avez-vous fait l'objet d'une adoption simple ? Non Oui

Précisez le nom de naissance, prénom, profession et adresse de l'adoptant

.....

.....

.....

.....

Renseignements sur les témoins

Les témoins sont au minimum 2 et au maximum 4. Ils doivent être âgés de + de 18 ans, parler et comprendre le français.

◆ Témoin 1 (obligatoire)

Prénoms

NOM de naissance

Profession : Retraité(e)

Adresse

.....
.....

◆ Témoin 2 (obligatoire)

Prénoms

NOM de naissance

Profession : Retraité(e)

Adresse

.....
.....

◆ Témoin 3 (facultatif)

Prénoms

NOM de naissance

Profession : Retraité(e)

Adresse

.....
.....

◆ Témoin 4 (facultatif)

Prénoms

NOM de naissance

Profession : Retraité(e)

Adresse

.....
.....

Documents à fournir par chacun des futur(e)s époux(es)

- Le dossier de mariage
- Un titre d'identité original : carte d'identité, passeport, titre de séjour
- Un justificatif de domicile ou de résidence, récent, et de plus de 1 mois, au nom de chacun des futur(e)s époux(es) : factures gaz, électricité, eau, téléphone fixe, internet, quittances de loyer. Si vos parents sont domiciliés à Saint-Uniac alors que vous êtes domicilié(e)s dans une autre ville, vous devez produire vos justificatifs de domicile et ceux de vos parents dans les mêmes conditions.
- Un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation). Les photocopies, scans ou photos sur portable ne sont pas acceptés.
 - Si vous êtes né(e) en France : l'acte est délivré par votre commune de naissance, il devra être daté de moins de 3 mois au moment du dépôt de votre dossier.
 - Si vous êtes français, né à l'étranger : l'acte est délivré par le service central de l'état civil, il devra être daté de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier.
 - Si vous êtes apatride ou réfugié politique : l'acte est délivré par l'OFPRA, il devra être daté de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier.
 - Si vous êtes étranger : vous devez fournir 3 documents :
 - Un acte de naissance, délivré par vos autorités, par exemple la ville de naissance du pays d'origine, le consulat ou l'ambassade du pays en France.
 - Un certificat de coutume délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France.
 - Un certificat de capacité à mariage : certificat de célibat ou de non remariage délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France.

Attention : les 3 documents devront être datés de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier.

Si les documents ne sont pas rédigés en français ils devront être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel française.

Selon les pays, l'acte de naissance devra être légalisé ou apostillé.

- Si l'un(e) ou les deux futur(e)s époux(es) sont des majeurs protégés : la preuve que le tuteur ou curateur a bien été informé du projet de mariage + la copie de sa pièce d'identité + la copie de la décision ordonnant ou renouvelant la mesure de protection.
- Si l'un(e) ou les deux futur(e)s époux(es) sont veuf(ves) : produire la copie de l'acte de décès du précédent conjoint. Le livret de famille ne suffira pas.
- La copie du titre d'identité de tous les témoins
- Si vous avez des enfants communs : le livret de famille et les actes de naissance des enfants.
- Si vous faites un contrat de mariage : l'attestation du notaire doit être transmise au service au moins 15 jours avant la célébration.

Nous sollicitons via ce formulaire des données personnelles vous concernant, afin d'assurer la gestion des dépôts de dossier de mariage. Les informations recueillies via ce formulaire et ses pièces justificatives sont conservées dans un espace sécurisé et traitées en toute confidentialité par l'agent de la ville de Saint-Uniac.

Les données collectées seront conservées pendant une durée d'1 an avant de faire l'objet d'un archivage.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données du Centre de Gestion de l'Ille-et-Vilaine.